

1. Missions

- Garantir une ligne éditoriale conforme à la charte des utilisateurs.
- Promouvoir la dynamique des acteurs du Val d'Oise.

2. Rôle

Les équipes de pilotage MAIA assureront le secrétariat du COMEDIT.

Le COMEDIT délègue aux équipes de pilotage MAIA la validation des articles à publier. Cependant, il se réserve le droit de ne pas publier un article s'il juge qu'il n'est pas conforme à la charte d'utilisation.

Toute proposition de modification sera validée par l'auteur de l'article avant publication.

3. Constitution des membres du COMité EDITorial

Le comité éditorial est constitué des membres représentants du champ de l'autonomie du Val d'Oise : les associations des usagers, les structures médico-sociales, les établissements sanitaires, les représentants des services du Conseil Départementale dans le champ de l'autonomie, la délégation départementale du Val d'Oise de l'ARS, les professionnels libéraux et les équipes de pilotage MAIA.

4. Rythme

Les membres du comité éditorial seront invités par les équipes de pilotage MAIA.

Le COMEDIT se réunira 3 fois par an pour :

- Faire le point sur le flux des publications et leur contenu
- Proposer des améliorations
- Favoriser les articulations avec les sites des institutions